

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. I.

MONTRÉAL, 1^{er} OCTOBRE 1881.

N^o 10.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS : Nomination de Commissaires et de Syndics d'écoles—Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalités scolaires.—PÉDAGOGIE : 70^e conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier—Dix commandements pour l'instituteur—Des synonymes—Géographie : Altitude de divers points du sol de l'Afrique ; du sol de l'Océanie ; Population des colonies anglaises de l'Australie, de l'Inde anglaise—Vers à apprendre par cœur : Le petit Doigt de maman ; La Châtaigne—Une question de grammaire—Phrases à corriger, corrections—Dictées élémentaires — Dictées syntaxiques — Dictées d'orthographe d'usage—Problèmes d'arithmétique—Problèmes d'algèbre.—LECTURE POUR TOUS : Une anecdote—Pensées diverses—Le trop est l'ennemi du bien—Souvenirs d'une institutrice.—BIBLIOGRAPHIES.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sec., 41 Vict., ch. 6.

Annexer à la municipalité de Sainte-Françoise, dans le comté de Témiscouata, le territoire suivant de la paroisse de Saint-Mathieu, dans le comté de Rimouski, savoir : dix-huit arpents de front sur la cinquième concession, et 14 arpents sur la sixième concession ; bornée au nord aux terres de la quatrième concession de la seigneurie de Nicolas Rioux, au sud aux terres de la septième concession, à l'ouest à la ligne de Sainte-Françoise, et à l'est à Thomas P. Pelletier, écr., sur les deux concessions.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5^{ème} section, 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité de Saint-Charles, pour fins scolaires, les propriétés suivantes situées dans Saint-Raphaël, dans le comté de Bellechasse, rang Vide Poche, savoir : les Nos. 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79, du plan ou livre de renvoi officiel pour le dit comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5^e section, 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité de Percé, dans le comté de Gaspé, toute cette partie de territoire qui se trouve au sud à compter de la ligne paroissiale de Percé, jusqu'au nord de la ligne maintenant existante entre les deux municipalités scolaires de Percé et Cap Désespoir, formant un front d'un mille environ sur trois milles de profondeur.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un Ordre en Conseil en date du 23 août courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, de faire les nomination suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Verchères, Saint-Antoine.—Jean-Bte. Phaneuf et Olivier Gaudet, fils, en remplacement de Joseph Maxime Archambault et de Gléophas Bourgeois.

Comté de Vaudreuil, Le Très-Saint-Rédempteur.—Cornelius McGreevy, Frs. X. Brazeau, Trefflé Sabourin, Célestin Thauvet, Jean-Bte. Vachon. Nouvelle municipalité.

Comté de Kamouraska, Saint-Pascal.—Daniel Hatton, en remplacement de lui-même, et Joseph Lévesque, fils de Magloire, en remplacement de Edouard Hudon,

Québec Cité.

Bureau catholique.—Frs. Léon Gauvreau, en remplacement de lui-même.